A LOUER pour le 1er novembre prochain, une [illegible] Dumaine et [illegible] Philippe [illegible] Conde.

A LOUER. Un magasin en briques à quatre étages situé rue Natchez, adjoignant la Banque [illegible] occupé par MM. [illegible] Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis.

A LOUER—Une maison à deux étages, construite en briques, nouvellement réparée et peinte, située à l'encoignure des rues Moreau et de la Paix [illegible] Pour les conditions, s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis.

MAGASIN A LOUER au 1er novembre prochain—Un magasin à trois étages, construit en briques, No 27, rue St Louis. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis.

A LOUER. Le magasin No 30, rue du Canal, entre Carondelet et Vieille Levée, maintenant occupé par les soussignés. Possession en sera donnée le 1er novembre. S'adresser sur les lieux. GARTHWAITE, PAYAN & Co, 30, Canal.

A LOUER.

UNE maison à quatre appartemens avec gallerie, et ses vastes dépendances, située rue des [illegible], près de la place Washington, [illegible] le premier novembre prochain. LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis.

A LOUER—La partie, convenable à une famille, [illegible] construite en briques [illegible] No. 148. [illegible] PETERS & MILLARD, No. 35, Vieille Levée.

A LOUER—Cinq magasins à quatre étages, construits en briques, avec leurs entrepots à deux étages, [illegible] rue Tchoupitoulas entre [illegible] et Natchez. On peut en donner possession [illegible] prochain. Pour les conditions s'adresser [illegible] Union de la Louisiane.

A LOUER (Possession pouvant être donnée immédiatement) UNE MAISON à deux étages, avec [illegible] en briques, rue Saint [illegible] la Place Lafayette. [illegible] les DEUX MAISONS en briques, ayant la même [illegible] touchant à celle ci-dessus. On peut en [illegible] possession au 1er novembre prochain. S'adresser [illegible] MAUNSEL WHITE & Co.

A LOUER—Une MAISON rue Franklin, entre [illegible] Toulouse et St. Louis, contenant quatre chambres, galerie, &c. On peut en donner possession le 15 de ce mois. [illegible] ROBERT MURPHY, 132 Vieille Levée.

A LOUER—Le rez de chaussée de la maison No. [illegible] Camp, entre celles Delord et Calliope, [illegible] deux belles chambres garnies [illegible] E. JOHNS.

MAISONS A LOUER A BAS PRIX.

[illegible]

A LOUER—La Maison [illegible] Moquet et à deux étages, No. 22, rue Bourbon, entre celles Julie et St [illegible] On peut en donner possession immédiatement.

La Maison [illegible] No 24. On peut en donner possession le 1er novembre prochain. Pour les [illegible] s'adresser à EMERSON, TOURNE & Co, 108 rue Tchoupitoulas.

Vente par le Marshal des Etats-Unis.

[illegible] Dans la Cour de District des Etats-Unis, [illegible] District de la Louisiane—Arnold Bodin, [illegible]

[illegible] LOT DE TERRE [illegible] paroisse de Jefferson [illegible]

W. [illegible] WAGNER, Marshal des Etats-Unis.

AVIS AUX EMIGRANTS EUROPÉENS.

TERRES A VENDRE.

[illegible] situées dans le comté de Marion, Etat du Tennessee, et près de la rivière de ce [illegible] GIFFARD. [illegible] 31 oct—6m

GARTHWAITE, PAYAN & Co.

[illegible] 29 oct

MODES D'AUTOMNE et D'HIVER.

C. YALE Jr.

No. [illegible] Rue de Chartres.

[illegible]

J. Périnaud,

[illegible] DEGRAISSEUR EN TOUS GENRES, 258, rue Royale, [illegible] Philippe et Dumaine, Nouvelle-Orléans.

[illegible] 13 oct—3m

[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36 Chartres.

[illegible] LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres.

[illegible] BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas.

[illegible] BUDDECKE, WOODS & Co, 91 Tchoupitoulas.

[illegible] de Bordeaux, et à vendre par le [illegible]

[illegible] en bouteilles et demi bouteilles [illegible] CHS DUFOUR, 11 rue Conti.

[illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

[illegible] HAVANE—Blanc, Brute et jaune, à [illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

[illegible] Laguayra et Java, en [illegible] L. CANTIN, 42 Gravier.

[illegible] En quarts et [illegible] SMITH BRYAN, 90 Douane.

CUI FIDAS VIDE!

MOUTARDE DE TABLE.

MOUTARDE CREOLE

PREPAREE PAR LAROQUE.

[illegible]

LIEUX DE DEPOT

Forsithe & Cd, encoignure Royale et Douane. [illegible] Harris 86, rue du Camp. [illegible] Stoughton 140, rue Poydras. [illegible] encoignure T. houpitoulas et Natchez. [illegible] 191, rue Poydras. [illegible] Nichols & Co, encoignure Camp et Natchez. [illegible] Scarlight & Co, encoignure Canal et Neuve Levée. [illegible] Queyrouze & Co, Cont 13, St. Louis. [illegible] Abadie & [illegible] Gras, encoignure Esplanade et Vieille Levée.

[illegible] encoignure Royale et Dumaine. [illegible] Bousquet, encoignure Chartres et Toulouse. [illegible] Brown, 244, rue Tchoupitoulas. [illegible] Manuel & Co, encoignure Camp et Poydras et encoignure Royale et St. Louis. [illegible] No. 21, rue St. Charles, sous le Verandah, et à [illegible] Tchoupitoulas et Poydras. 17 mai.—6m

LIQUEURS—[illegible] demi pipes eau de vie Otard, 2 demi-pipes Pellevoisin, 2 demi dito cognac de 1840, 10 demi-pipes genièvre, marque du Cygne, 100 barils genièvre américain, eau de vie et rhum, à vendre par FOSDICK & BRO. 50 Camp.

TIRAILLEURS D'ORLEANS

Ordre No. 4

La compagnie se réunira en bourgeois, dimanche prochain 9 du courant, à 10 heures précises du matin, à la salle d'armes, afin d'aviser aux mesures à prendre pour la célébration de son anniversaire.

Par ordre du capitaine. HTE. TACON, sergt. maj.

DROGUERIES.

A vendre par le soussigné :

Seringues simples et à col même, diverses grandeurs, Bouchons à fioles et à damejeannes, Presses pour les teintures, différentes grandeurs, Presses à bouchons, Ficelle couleur, Diamant à vitre, Fioles unies et dorées, pour essences, Biberon, bout en métal, nouvelle forme, Verres gradués, diverses grandeurs, Verres à ventouse, Entonnoirs en verre et en composition, diverses grandeurs, Capsules en porcelaine de 16 pouces et au-dessous, Fioles à eau de cologne, Flacons bouchés à l'émeri, diverses grandeurs, Cantharides, Sene d'Alexandrie, dito de l'Inde, Quinquina rouge, dito jaune, Ipeca, Myrrhe, Calamit, Cubebe, Racine d'iris, Colle de poisson, Rhubarbe, Sparadrape, Mine de plomb, Emétique, Balles en gomme élastique, Bronze divers, Couleurs, Acide tartarique, Capillaire, Gomme Galbanum, Sang Dragon, Ecorse, Borax gras, Regulus d'Antimoine, Cochenille, Essence d'Anis, dito de Lavande, dito de Fenouil, dito de peppermint, dito de bergamote, dito de citron, Alcali volatil, caustique et émeraude, Acide acétique, différens degrés, Eau de rose, Essence de Naphte, dito de Spruce, Ether acétique, Ether sulfurique, dito muriatique, Nitrate d'Argent, Nitrate d'Ammoniaque, Citrate de quinine, Chrate de fer, Iodure de mercure, vif argent, Hydro-sulfite de Soude, Fleurs de Benzoin, Bale de genièvre, Arsenic, Anis vert, Bi Carbonate de Soude, Sucre de plomb, Jalap, Vitriol blanc, Terre pourrie, Liège en planche, Noir patenté, dito de Paris, dito de fumée, Colle forte, différentes qualités, Blanc de céruse, Blanc d'Espagne, Terre américaine, Gomme Arabique, Gomme Sénégal, Graines de paradis, maintenant en débarquement. P. CUBACHS, Encoignure Condé et St. Philippe. 21 oct.

Magasin de Soieries, DE NEW-YORK.

No. 17, rue de Chartres, Nlle. Orléans.

WEST, OLIVER & WOODLIEF appellent l'attention des marchands de la ville, ainsi que ceux de l'intérieur, qui visitent cette ville dans la saison actuelle, sur leur vaste assortiment de Marchandises en soieries et articles de fantaisie, nouvellement déballés, et des goûts les plus à la mode quant aux étoffes importées cette saison. Les facilités qu'ils ont à la faveur de leur maison de New York, N. 138 Pearl street, les importations les plus récentes en MARCHANDISES EUROPEENNES, ainsi que les articles achetés à très bon marché aux encans de New York, les mettent à même d'offrir d'aussi beaux avantages que ceux que l'on pourrait trouver dans toute autre maison de cette ville. Leur assortiment comprend principalement les articles suivants, savoir :

Cachemire d'Ecosse, imprimé, riche, mousseline de laine et Robes de laine, Alpacas noir, bombazine, balzorine, barège et mousseline de laine, Barège extra riche, Balzorine et crèpe pour costumes de bal, Mousseline brodée, riche et robes de tarlatanne, Gaze de Suisse, noir, levantine, gros de Rhin, soieries de l'Inde, de Sinchew, et gros de Naples ondé, Brocade riche et soieries pékin à fleurs, caméléon, à carreaux et rayée, Poult de soie riche et soierie pour bonnets, Satin noir, blanc et couleur, gros de Naples, dito, Florence et Marceline assorties, Soie noire et serge croisée, Crepe noir, blanc et puce, Mérinos français et Velours en soie, Shawls très riches, en cachemire, nouveaux genres, de l'Exposition de Paris et à la Louis XIV, Shawls cachemire noirs, idem laine damassées.

AUSSI—Un assortiment complet de shawls en mousseline de laine, en laine tricotée, en mirinos et nombre d'autres genres d'automne et d'hiver. Mouchoirs de toilette et écharpes pour dames, différents goûts et dessins.

Un grand assortiment de gants pour dames, en chevreau, soie, Bist, cachemire, et peau de daim, ainsi qu'un bel assortiment de mitaines longues, de gants à la mode. Mouchoirs, batiste fil à ourlets et rivières; mouchoirs pour hommes, en batiste fil, idem Pongee, Spitalfield et Bandana.

Aussi—Cravates et écharpes pour hommes, en soie riche, bretelles en gomme élastique, bas soie et coton, cordonnets et lacets, soie à coudre, guimpes et cordonnets à la Polka, voiles et voilettes, ombrelles françaises en soie, barège vert; un grand assortiment d'entre deux et Bandes, cardinal, polka, Mecklin, Valenciennes et Lisle; idem Suisse et Jaconat.

Constamment en mains, un grand assortiment de rubans, satin, gros de Naples et gaze, des dernières goûts, pour bonnets et casquettes, rubans satin et taffetas, numéros assortis. 30 oct.

MARCHANDISES SECHES—En débarquement du navire Sheffield, de Liverpool, et à vendre en gros, par les soussignés :

10 caisses toile d'Irlande à l'usage des familles, 4 dito toile à draps 5|4, 10|4 et 12|4, 2 dito étoffe de laine, nouveau style, 2 dito cachemire d'Ecosse, riche, 1 balle batiste verte opaque, 1 balle articles richement imprimés, alpacas noire et en couleur, alpacas, merinos, satin noir, velours, boutons couverts en soie et lasting, boutons et perle, &c. &c. H. DE GOER & RIFFLARD, 1 nov. 21 Magasins.

MARCHANDISES SECHES, riches—Reçu par le Kusciusko, du Havre, en outre des marchandises de saison que nous avons : la fabrique française de Gros Odier & Co, mousseline de laine nouveau style, barèges, popelines, florences, soieries noires et en couleur, parasols en soie, gants chevreau pour dames, bas noirs et tols brodés, écharpes en soie, barège, cachemire et gaze, voiles-dentelles noires et blanches, mouchoirs batiste pour dames, dentelle frisée, dentelles gants mitaines en filet noire, ainsi qu'un grand assortiment de marchandises anglaises et françaises.

A vendre au gros, à bas prix. H. DE GOER & RIFFLARD, 1 nov. 21 Magasins.

LES soussignés informent les familles et les marchands en général qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages du Nord, un grand assortiment de [illegible] marchandises [illegible] pour la saison, telles que, [illegible] de toutes qualités, cachemires, mérinos, alpacas, bombazines, paramatas, mousseline de laine noire, velours soie, noirs et couleur, [illegible], soie noire et moirée, satin blanc, velours coton noir, étoffes pour rideaux unies et rayées, parasol, noir et en coton, un très grand assortiment de bas, blancs, écrus, flanelle blanche et rouge de différentes qualités, toiles pour chemises et autres, mouchoirs fantaisie, toile de toutes largeurs, serviettes unies et damassées, mousselines Suisse unies et rayées et à carreaux pour moustiquaires, mousselines, bishop lawns, un très bel assortiment de draps et cachemirs de fantaisie, articles pour tailleurs.

N B Un très grand assortiment de toile à voile de toutes qualités. Leurs magasins sont situés maintenant : Encoignure Julie et Camp, Hospital et Condé, Dumaine et Condé, Maison Rouge sur la Levée entre les deux marchés. 25 oct—3m. TISLIER VRERES.

QUINCAILLERIE—50 douzaines cuillers en métal, 42 milliers hameçons, 15 do aiguilles à voiles, 144 douzaines ciseaux assortis, 144 do grattes, 414 milliers pierres à fusil en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 11 oct. 34, Tchoupitoulas.

BOUCHONS français en sacs, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 23 oct. 34, Tchoupitoulas.

IMPORTATION Française—Vinaigre, guignolet, sardines, eau de fleurs d'oranger, pois verts, conserves, liqueurs et fruits au vinaigre à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 21 oct. 34, Tchoupitoulas.

CIGARRES de la Havane—Un grand assortiment varié des marques les plus réputées, ainsi que portion en tabacs cueillis à la bonne saison, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 23 oct. 34, Tchoupitoulas.

POUDRE A TIRER—D'Eden Paris, en barrillets, demi et quarts, etc.; qui sont de la convenance des acheteurs, garantie être d'une qualité qui ne le cède en rien aux poudres des meilleures manufactures, connus jusqu'à présent, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 23 oct. 34, Tchoupitoulas.

VINS ET EAUX DE VIE—Vins blanc et rouge, français, en barriques, bouteilles et caisses, eau de vie en demi pipes et quarts, vins de madère et de Xérès, en barils, quelques caisses de vin et d'eau de vie ayant droit au débenture, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 21 oct. 34, Tchoupitoulas.

Balzorines, Gazes et Jaconas.

PROVENANT de la manufacture de Weiserling, à vendre par les soussignés. CHARLES ODIER & Co, 7 oct—30. 15, Royale.

EPICES Moulues—500 paquets poivre, gingembre, clous de girofle, piment, casse, poivre de Cayenne, moutarde etc., à vendre par ROBERTS & HALL, 27 oct. 75 Magasins.

VIN—500 pipes de Madère, Porto, Xéry, Lisbonne, Canary, malaga doux, San Lucar, Marsalle, etc., en pipes, demi et quarts, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 29 oct.

HUILE—4 boucauts baleine pour l'hiver, en débarquement du navire Hargrave, et à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 29 oct.

EPICES crues—500 paquets muscades, clous de girofle casse, poivre, gingembre et racine, à vendre par ROBERTS & HALL 75, Magasins. 27 oct.

LIQUEURS—500 pipes de Rhum, genièvre, eau de vie, alcohol et esprits neutres, en tierçons, demi et quarts pipes, et barils, à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins. 27 oct.

FARINE—250 barils marque St. Louis, en débarquement du steamer Belle of Red River, à vendre par G & R BUCHANAN & Co. 25 oct.

PAPIER à enveloppes—400 rames, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 23 oct. 74 Camp.

CHAUX—300 barils chaux de Philadelphie, excellente qualité, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 74 Camp. 23 oct.

SEL—300 sacs sel gros et fin de Liverpool, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79 Tchoupitoulas. 23 oct.

MORUE et Harengs—100 caisses morue sèche et harengs sans écailles, No. 1, reçus par le navire Laura, et à vendre par J F BERCIER & Co. 25 oct. 54, Vieille Levée.

CHANDELLES de suif—25 caisses de la marque de Winchester, 5 et 6 à la livre, reçus par le navire Laura et à vendre par J F BERCIER & Co. 25 oct. 54, Vieille Levée.

MADERE et Porto—44 barils imitation Porto et madère, à vendre par J F BERCIER & Co. 23 oct. 54, Vieille Levée.

BOUTEILLES vides à vendre par B TALAMON, 2 oct. 80 St Louis.

BRODEQUINS—80 caisses brodequins épais, en cuirs de bœuf, excellent article pour les habitans, à vendre par FROST & Co. 27 oct. 10, Magasins.

BRODEQUINS Russett—30,000 paires à vendre à très bas prix, par FROST & Co, 10, Magasins. 27 oct.

VIN de Porto—60 quarts Porto véritable, 50 do vin de Malaga, à vendre par W F VREDENBURG & Co. 27 oct. 30 Vieille Levée.

RHUM, etc.—60 barils rhum de la Nlle Angleterre, 80 barils esprit neutre, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 27 oct. 30, Vieille Levée.

BLANC de Baleine—150 caisses, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 27 oct. 30 Vieille Levée.

CAMPHRE et Quinine—4 caisses Camphre raffiné, et 900 onces quinine, à vendre par W F VREDENBURGH & Co. 27 o. 30, Vieille Levée.

HARENGS—500 caisses sans écailles, en débarquement du navire Dumbarton, et à vendre par HARVEY & COOLIDGE. 9 oct. 31, rue Gravier.

MADERE—100 barils vin imitation Madère, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 9 oct. 31, Vieille Levée.

CORDE D'EMBALLAGE—75 rouleaux de Missouri, à vendre par RICKER & PEARSON, 15 oct. 62 Camp.

TRICOTS ANGLAIS—A vendre à bon marché pour clore une consignation, le reste d'un envoi de tricots anglais, consistant en: Gilets en coton blanc, à grandes manches, pour hommes, Idem en coton bleu et puce, rayés, grandes manches, pour hommes. Pantalons en coton écru, fort. Idem do do à corsets. Gilets de soie fine, faits au métier, à grandes manches. Demi bas blancs fins, en coton. SMITH BRYAN, 90 Douane. 21 oct.

PAILLASSONS d'Alicante—75 bots, à vendre en magasin par HARVEY & COOLIDGE, 27 oct. 31, Gravier.

CHAMPAGNE—600 paniers, des marques du Marquis de Mareuil, et du comte de Mareuil, en grandes et en demi bouteilles, à vendre par JORDY & BRASIER, 10, Conti.

PRUNES—10 caisses prunes sèches en paniers, à vendre par JORDY & BRASIER, 10 rue Conti. 18 sep.

Journal des Journaux.

HUITIEME Livraison—Suite des Henri de Bon-Bourg—trois nouvelles—Zerka, par Victor Hugo—Est ce qui vient, par André Achard—Le Braconnier, par Elie Berthet. Gravure représentant une scène des Henri de Bon-Bourg—Une gravure de modes pour Dames.

L'ECHO DES FEUILLETONS,

11e Livraison—Suite les Mémoires d'un Mulet.

Nota—Cet épisode important comprend aussi le récit de Camille, l'histoire de Gabriel, formant à vol in-8o, publiés par le libraire Baux, se vendant à Paris $6. Le beau roman du Chevalier d'Harmental, par Alexandre Dumas, qui se vend aussi $6 à Paris chez le même libraire, se trouve compris dans l'Echo de cette année.

Louis XIV et son Siècle.

Plusieurs nouvelles livraisons de cet ouvrage. M. DE LA PLACE, Directeur, 13 oct. au bureau de l'Abeille, rue de Chartres.

CHARBON—Les soussignés préviennent leurs pratiques et le public, qu'ils sont prêts à leur fournir du charbon de toute espèce et de première qualité, qu'ils livreront promptement et à des prix modérés pour du comptant; s'adresser à leur bureau, rue Conti, No 45, à leur dépôt, rue des Remparts, No 277, chez D. B. Macarty, rue Bourbon, No 236, ou chez F. P. Ducouge, No 39, rue de Chartres. 1 oct. B. & A. SOULIE.

ARTICLES DIVERS—En débarquement du navire Dumbarton, et à vendre par le soussigné : 80 douzaines cornichons assortis, 20 dito ketchups, 4 caisses moutarde superfine, en boîtes et bouteilles, 20 dito sirop de limon, 20 dito gelée de raisins, 10 dito poivre noir pur, 30 dito cerises à l'eau de vie, 80 dito huile d'olive, 16 dito tramboise, quatre épices, gingembre, clous de girofles, 40 dito vermicelle. 14 oct. E. JOHNS, 110 Poydras.

VINS ET LIQUEURS—En débarquement du navire Bartelle, et à vendre par le soussigné : 16 quarts de 5 triques eau de vie, dite prouve, 2 pipes genièvre de Hollande, 2 quarts de barriques vin de Porto, 3 dito dito de Malère. Aussi, en magasin, 100 caisses vin supérieur de Meoc, à vendre par 14 oct. E. JOHNS, 110 Poydras.

PLOMB en barres et de chasse—125 barillets en débarquement du bateau à vapeur Republic, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 17 oct. 79, Tchoupitoulas.

BAS de laine—300 douzaines bas de laine en débarquement de l'Harriet Rockwell, à vendre par 17 oct. FROST & Co. 10 Magasins.

MARCHANDISES DU PAYS—40 balles coton à drap écrus, 4|4 des manufactures de Stark 25 balles dito; Dito des manufactures d'Appleton—30 balles dito, Dito dito de Portsmouth—30 balles do, Dito dito de New Market—40 caisses do; Blanchis, dito de New Market—20 de cotonnades; Hamilton unies et rayées—20 caisses do do; Couvertures—10 caisses, caissons de Hamilton; 20 caisses kerseys, unis et rayés; 20 balles linseys do do; 5 caisses jeans de fantaisie; 1 caisse jeans du Kentucky; 10 caisses cotonnades Columbian, unies et rasées; 10 balles de do do; 5 caisses indiennes foncées; 15 caisses cotonnades blueindigo, en magasin et à vendre par W. FROST & CO, 17 oct. 28 Vieille Levée.

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par le brick Empresario et d'importations antérieures, de la Havane, 200 milliers cigares supérieurs, tels que: Imperiales, Regalias, Canones, Caballeros Media Regalias, Prensados, Panetelas, Millar et Damas, des meilleures marques, à vendre par 14 oct. E. JOHNS, 110 Poydras.

INDIGO—2 caisses indigo Manille, qualité très supérieure, venant d'arriver par le navire Huron, à vendre par 14 oct. E. JOHNS, 110 Poydras.

B. O. VIGNAUD, No. 41, rue de Chartres.

VIENT de recevoir par les navires Kilby et George Stevens, de Liverpool, un assortiment complet de chandeliers et candélabres, plaqués anglais; lampes en bronze, coutellerie de table, ferblanterie, plateaux, &c. Constamment en magasin un assortiment complet de porcelaine, verrerie, pendules, candélabres &c., et en général tout ce qui constitue le service de maison, qu'il offre à vendre à bas prix pour du comptant. 30 sept.

PORCELAINE FRANÇAISE.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages, un grand assortiment de PORCELAINE BLANCHE, et à FILET or, pour service de table; PORCELAINE EPAISSE pour Restaurants; services à dîner et à thé, et articles de fantaisies en PORCELAINE à riche décors. Aussi: un assortiment complet de verrerie pour service de table, qu'il vendra à très bas prix pour du comptant. B. O. VIGNAUD. 14 sept. 41 rue de Chartres.

Marchandises en fil, à prix réduits.

LE soussigné informe respectueusement les familles et à ceux qui ont besoin de marchandises de bonne durée, qu'il vend en ce moment des toiles à draps, des serviettes diaprées &c. &c. à des prix excessivement bas : Toile à draps 10|4, fine et superfine, idem, 12|4, do do, Serviettes damassées, serviettes françaises, Diaprés Ecossais et Russes; Essuie-mains Huckaback; idem extra, en pièces, Nappes et serviettes françaises, Linon, Platilles, Bretagnes, &c. &c.

Toutes ces marchandises proviennent des meilleures fabriques et sont de première qualité. On les vend avec la garantie qu'elles sont réellement ce qu'on les représente. W. E. DAVOCK, 14 avril—80. 29, rue de Chartres.

A VENDRE par le soussigné, au débarquement du Norman, du Havre, à très bas prix : 2 caisses Casimir Bonjean, grandes nouveautés; 3 do Cachemir d'Ecosse, ombré en dessins nouveaux; 4 do Indiennes Dollfus Mieg, Gros Odier et Cie; 3 do Mousselines laine de tous prix, 1 do Cotonnades fortes et dernière mode; 1 do Batiste en pièces, Mouchoirs à rivière, à ourlets et imprimés. L. H. RICHARD, 1 oct. 35, rue de la Douane, encoig. Chartres, au 1er.

AUX PERSONNES TENANT MAISON OU HOTEL.

LES soussignés reçoivent en ce moment un vaste assortiment de Marchandises à l'usage des familles ou des hôtels, qu'ils offrent à vendre à bas prix : Toile à draps de toutes qualités et largeurs; Coton dito blanc, 5|4 et 6|4 et 12|4 de large; Damassés en fil, nappes et serviettes damassées; Serviettes et essuie-mains en fil, bordures en couleur; Etoffe à faire des nappes de longues tables, articles d'un nouveau genre, à vendre par yarde; Tapis en laine, en coton et ingrain, Rideaux pour fenêtres et Mousseline à draperie, Couvertures de lits, doubles et simples, unies et rubanées, Toile d'Irlande, linon, &c. FETTER & BOYD, 29 sept. 70, Gravier, près Camp.

Marchandises Anglaises.

IMPORTATIONS DIRECTES—Les soussignés ont reçu par le Thos. H. Perkins, de Liverpool : Deux caisses Paramatas noirs, Deux do lustrés noirs et en couleur, Trois do velours Taby noirs, Deux do Merinos noirs et assortis, Une do Alpaca marocaine bleue, Une do velours à raies et à dessins, superbes, Une do chemises de peau en coton, blanches et écrues, une do de do en mérinos et superbes.

Deux caisses calecons en coton et en mérinos; une dito chaussettes en laine d'agneau, grises et blanches, une dito chaussettes en mérinos, une dito chaussettes en coton écru, superfines, 100 douzaines bas de demoiselles en coton et en laine, 100 douzaine bas anglais pour femmes, blancs, 50 do bas mérinos superfins, 50 do Mohair, noirs, 25 bas de soie noire et blancs, etc. etc. H DE GOER & RIFFLARD, 26 sep. 21 rue des Magasins.

TOILE et Corde d'Emballage—500 pièces toile supérieure—1000 rouleaux corde, à vendre par W. FROST & Co, 17 oct. 28, Vieille Levée.

COTONNADES Françaises—Reçu par les soussignés et à vendre à très bas prix, 2 caisses cotonnade française, qualité supérieure. FORCADE & Co, 17 oct. 13 rue du Canal, au premier.

UNE caisse mousseline de laine double largeur, noire et bleue, de France, à vendre à très bas prix par les soussignés. FORCADE & Co, 17 oct. 13 rue du Canal au premier.

EN débarquement du New Hampshire, venant de Bordeaux : 150 mille Bouchons pointus; 50 caisses Abricots à l'eau de vie; 25 do de Caraçao; 2 boucauts Ficelle, à vendre par DUDOUYT & TEULADE, 17 oct. 13, rue Toulouse.

VINS DE BORDEAUX—Les soussignés ont reçu en vente du débarquement du New Hampshire : 40 barriques Pauillac Medoc; 50 barriques St. Estèphe. 11 oct. J. F. BERCIER & Co, 51 Vieille Levée.

CHARBON—400 barils de qualité supérieure, passé au crible et exempt de poussière, à l'usage des familles, à vendre par ROBERT MURPHY, 18 oct. 132, Vieux Bassin.

LES personnes tenant hôtel et maisons publiques, pourront avoir leur approvisionnement de bois de frêne et de chêne, charbon de terre et de bois, &c. &c. à des prix au dessous du cours de la place, chez ROBERT MURPHY, 18 oct. 132 Vieux Bassin.

DIVERS—2 000 galons huile de blanc de baleine d'hiver blanchie et non blanchie; 4000 galons huile de baleine d'hiver épurée en barriques et en barils; 400 caisses blanc de baleine, New Bedford assortis de grandeur; 400 sacs café Havane vert; 300 do do do de Rio, à vendre par W. FROST & Co, 17 oct. 28, Vieille Levée.

CEPS A L'HUILE, Champignons, Petits Pois et Sardines à l'huile, en boîte, demi boîtes, quart de boîtes, en débarquement du navire New Hampshire, et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 oct. 11 rue Conti.

FRUITS AU JUS—En débarquement du New Hampshire et à vendre par le soussigné : 21 caisses Fruits assortis au jus. 11 oct. CHS. DUFOUR, 11 Conti.

A VENDRE en magasin, par le soussigné : 100 barriques Vin rouge diverses marques; 20 do Vinaigre de vin blanc; 40 barils do do. 30 do vieux Whiskey. 200 caisses vieux Vin rouge Lafite, Margaux et Grau Larose, en bouteilles et demi do; 50 mille Bouchons fins en sacs de 500; 40 paniers Huile d'olives. 6 sept. CHARLES DUFOUR, 11 Conti.

HUILE—3000 gallons huile pure de Sperme, 5000 gallons huile de baleine, 1000 gallons huile de lin, 14 barils huile pour tanneurs, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co, 14 oct. 13 Vieille Levée.

CHANDELLES—300 caisses blanc de baleine, 100 dito chandelles crystallines, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co, 14 oct. 13 Vieille Levée.

SAVON—1000 caisses savon de Boston No 1, 600 do savon de ménage, qualité extra, 100 do settled, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co, 14 oct. 13, Vieille Levée.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—D'excellente qualité du Kentucky, en lots à la convenance des acheteurs, à vendre par E. JOHNS, 110 Poydras. 14 oct.

SUCRE—300 boucauts superbe sucre, à vendre en magasin par PETERS & MILLARD, 22 sept.

CAFE de Laguayra—350 sacs café Laguayra de première qualité, à vendre en magasin par PETERS & MILLARD. 22 sept.

VEAUX vernis—30 douzaines peaux vernis de Nya, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 9 oct. 31, Vieille Levée.

CHAPEAUX pour hommes, couleur perlée, à larges bords, chapeaux en soie et en castor à la mode; chapeaux pour enfants, forme de Bill et autres, élégamment garnis; casquettes en rats musqués, en nutria et en poil de veau-marin, à vendre à bas prix par FROST & Co, 10 Magasins. 29 sept.

TEINTURERIE PARISIENNE.

Rue Condé, No. 94, entre St. Philippe et Ursulines.

MR. HERICY a l'honneur d'informer le public en général et les marchands de nouveautés, qu'il a acheté le FOND DE TEINTURE de M. Bonnet. Le vaste emplacement et les nombreuses améliorations qu'il y a faites, joint à une machine à vapeur d'un nouveau système pour l'apprêt des étoffes et spécialement pour les soieries, qui sont apprêtées avec une célérité et une perfection à laquelle l'on n'avait pu atteindre jusqu'à ce jour; par ce moyen les soieries n'ont pas le désagrément d'avoir des trous d'épingles qui souvent occasionnent des déchirures, et elles acquièrent tout le brillant du neuf. La promptitude avec laquelle toutes les étoffes sont apprêtées par ce nouveau système de machine à vapeur, dont M. Hericy est le seul possesseur, lui assure un succès incontestable et lui permet d'offrir d'immenses avantages pour la réduction du prix et le fini de l'ouvrage. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance auront lieu d'être satisfaites et apprécieront l'avantage de ce nouveau genre d'apprêt.

Il teint et nettoie en général toutes sortes d'étoffes d'hommes et de dames; des tapis d'appartemens, costumes de bals et de théâtre; ornemens d'églises; chapeaux de paille et de feutre, billard, tapis de billard; blanchit les panamas, nettoie et teint les châles crêpes en diverses couleurs claires, tout en conservant les dessins dans leur couleur primitive; il teint en noir pour deuil en vingt quatre heures; qu'il garantit ne pas déteindre, et remet les noirs en diverses couleurs claires. J. HERICY. 4 septembre—6m

CIGARES DE LA HAVANE—Reçu par les bricks Tirsi et Empresario, et à vendre par les soussignés : 100 milliers Regalias, Imperiales, Panetelas, Aprensados, Media Regalias, et Millar, provenant de différentes manufactures.

Aussi : d'importations antérieures : 300 milliers formant un assortiment complet. HEPBURN & TURPIN, 6 sept. 11 rue Royale.

AVIS.

MM. Messieurs les habitans de l'Etat de la Louisiane qui désirent tirer le meilleur parti possible des bras et des terres que vous avez à votre disposition, plantez des mûriers le printemps prochain. Lorsque ces mûriers auront deux ans, vous ferez avec vos jeunes nègres et négrillons négresses dans les mois de mars, d'avril et de mai, trois récoltes de cocons de vers à soie (c'est-à-dire une chaque mois) qui vous donneront quelques mille piastres, ce qui ne vous empêchera pas de faire votre récolte de sucre et de coton.

La seule dépense que vous aurez à faire pour essayer est celle d'environ quatre piastres pour acheter une once d'œufs de vers à soie.

On sait que les petites familles que ce travail convient, car, quatre ou cinq personnes peuvent facilement faire une éducation de quatre onces d'œufs de vers à soie par mois, et cela pendant les mois de mars, avril et mai. Chaque once d'œufs doit donner cent livres de cocons qui doivent valoir $50, compris le bonus de 15 cents par livres de cocons que donne l'Etat de la Louisiane pour encourager cette industrie.

Les quatre onces donneront $200 et les trois mois feront $600, outre cela cette petite famille pourra faire sa récolte de coton, soit environ 16 balles de coton qui peuvent être estimées aujourd'hui à environ $500 net.

Dans les autres Etats de l'Union, beaucoup de fermiers ont planté des mûriers et font de la soie qu'ils vendent aux manufactures. Cette culture est tellement répandue que des manufactures d'étoffe de soie se sont établies dans le Tennessee, le Kentucky, l'Ohio, la Pennsylvanie et dans presque tous les autres Etats du Nord; et nous à la Louisiane, dont le climat est beaucoup plus favorable, tant pour l'éducation des vers à soie que pour la feuille du murier, nous abandonnerions cette culture faute d'un peu d'énergie et de persévérance! non ce n'est pas possible. Essayez, le succès ira au delà de vos espérances et avant dix ans la Louisiane exportera pour plus de la valeur d'un demi million de piastres de bonne soie filée vendable dans tous les marchés tant aux Etats-Unis qu'en Europe.

Des filatures s'établiront à la Nouvelle Orléans et dans chaque paroisse, où les personnes qui feront des cocons trouveront toujours à les vendre si elles ne veulent pas les filer.

Dans le mois de janvier prochain je dois tailler de jeunes mûriers multicaules d'un an, qui me donneront beaucoup de boutures, peut-être 20,000 dont je pourrai disposer. Je me ferai un vrai plaisir de les donner gratis à ceux de messieurs les habitans qui voudront essayer et faire une plantation le printemps prochain: ils n'auront qu'à m'écrire deux lignes en m'envoyant leur adresse, et je les ferai mettre à bord du steam boat sans aucun frais pour eux. L. GARNIER, 4 nov—6. rue Vieille Levée, 70.

AVIS—Les personnes qui ont fait des cocons de vers à soie cette année trouveront à les vendre à un prix libéral en s'adressant à L G, 4 nov—6. Vieille Levée, entre St Louis et Toulouse.

Annuaire Commercial

DE LA NOUVELLE-ORLEANS — Pour 1846.

PAR MICHEL & Co

CONTENANT les noms, résidences et professions de tous les chefs de famille et des personnes faisant des affaires en cette ville et dans les faubourgs d'Algiers, de Lafayette, etc, classés et arrangés par ordre alphabétique, auquel est joint un répertoire de tous les avocats, notaires, consuls étrangers, négociants artisans et hommes de professions, et toutes autres informations utiles. Les négociants et autres qui désirent avoir leurs noms et professions insérés dans l'appendice de l'ouvrage, auront l'espace d'un quart de page, (y compris un exemplaire de l'ouvrage) pour quatre piastres, ou toute la page d'annonces et l'ouvrage pour huit piastres.

L'édition paraîtra du 1er au 15 janvier 1846. S'adresser à MICHEL & Co, à la salle du Conseil de la 1re municipalité.

N B—Les soussignés ont obtenu de la Cour des Etats-Unis les droits d'auteurs sur cet ouvrage. 2 oct—6m

Danse par M. Devoti.

Mazurka, Polka, Danse de Société, Waltz, &c.

MR. DEVOTI a provisoirement ouvert son Ecole de Danse à sa résidence No 123, rue de Chartres, près de l'encoignure St Louis, les leçons ont lieu à 7 heures P. M., les lundi, mercredi et vendredi. M. Devoti publie ta cette peu dans les journaux, le nom des différentes institutions de la ville, où il enseignera la Danse, et l'endroit où il aura établi son école de la 1re municipalité. M. Devoti pense aussi d'ouvrir une école dans la 2de municipalité. 28 oct.

ACADEMIE DE DANSE MODERNE ET A LA PERFECTION.

MR. LAVENANT, élève du Conservatoire à Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à ses nombreux patronages et au public en général, que ses classes régulières ont commencé mardi 21 octobre, à son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et les connaissances qu'il possède dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, seront satisfaits de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et Walses, auront lieu à son salon; trois fois par semaine, savoir: les mardi, jeudi et samedi, depuis huit heures du matin jusqu'à onze; et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ci-dessus mentionnés, depuis 6 heures du soir jusqu'à 10.

Les lundi, mercredi et vendredi, il se réserve de donner des leçons privées en ville et aux familles qui désireront faire prendre les leçons de leurs enfants chez eux. Les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.

Etant en correspondance avec les principaux maîtres de Paris, le sieur Lavenant reçoit de eux toutes les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il ne fait un devoir de les adopter dans ses classes, en leçons privées. Le sieur Lavenant se chargera également de la direction des personnes qui désireraient le louer soit pour bals, concerts &c. A. LAVENANT, 21 oct—3m. rue de Chartres, 116.

EN débarquement du navire Dane, venant de Bordeaux : 100 barriques de Vin rouge; 100 demi barriques de Vin blanc, 100 caisses Cerises à l'eau de vie, 75 caisses Prunes à l'eau de vie, 20 do Abricots; 20 dito Poires; 50 do de Absinthe Souvenir Bruneau, à vendre par DUDOUYT & TEULADE, 30 oct. 13, rue Toulouse.

A VENDRE, en débarquement du navire Dane de Bordeaux : 40 barriques vin rouge, 100 barils vin blanc sauterne, 100 caisses, paniers, fruits à l'eau de vie, [illegible], 100 do de demi [illegible] de [illegible] de, 30,000 bouchons pointus surfins, 300,000 bouchons à damejeannes, 30,000 bouchons ordinaires, 3,000 bouchons à demi bouteilles, 24 barils vinaigre blanc, Par POUGET Fils. 29 oct. 141, Royale.

TERRAINS A LOUER Trois grands lots sur la rue Triton, entre Baronne et Philippe, très propres pour un dépôt de Charbon, seront loués pour plusieurs années, en s'adressant à W. F. VREDENBURGH & Co, 29 oct. 30, Vieille Levée.

EAU DE VIE DU PAYS—40 barils brandy 1re preuve, 30 do de genièvre; 20 do brandy 4me preuve; 15 do do en barils, imitation, 100 do rum de la Nouvelle Angleterre, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co. 29 oct. 30, Vieille Levée.

BALANCES POUR LETTRES.

IL a été reçu un petit envoi de ces excellentes balances, telles que celles employées par le gouvernement. Les personnes qui ont donné ordre d'en faire venir sont priées de venir les réclamer, et celles qui désirent en avoir feront bien de se présenter de suite, attendu qu'il n'en reste qu'un petit nombre à disposer. MERLE, BEYLLE & Co, 9 oct. 79, Tchoupitoulas.

BEURRE—5 barillets beurre de Goshen, reçus ce jour par le Jno. Brewer, à vendre par FOSDICK & BRO. 74 Camp. 25 oct.

FARINE—217 barils farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Swallow à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 24 oct. 79 Tchoupitoulas.

FARINE—250 barils farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Belle of Red River, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 28 oct. 79, Tchoupitoulas.

THE—196 caisses en boîtes de 6 livres, thé poudre à canon, en débarquement du navire Louisa, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 79, Tchoupitoulas.

CHAPEAUX d'Hommes—Chapeaux soie et poil ras reçus par le navire Hargrave, à vendre par 28 oct. FROST & Co. 10 Magasins.

RAÇUS par les navires South Carolina, Lockinvar et Hargrave, 240 colis bottes et souliers, à vendre par 28 o. FROST & Co, 10 Magasins.

SUCRE de Boston—300 colis raffiné en pains, en morceaux et en poudre, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier. 29 sept.

THE—1000 colis Thé impérial et poudre à canon, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 29 oct. 40 Gravier.

CAFE Rio—500 sacs en débarquement et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 29 oct. 40, Gravier.

TABAC—20 ballots Vuelta de Abajo, en débarquement du brick Hope Howes, à vendre en magasin par L CANTIN, 42 Gravier. 29 oct.

SUCRE de la Havane—50 caisses en débarquement du brick Tai, à vendre par L. CANTIN, 29 oct. 42 Gravier.

MAQUEREAUX—54 barils, demi et quarts de barils Nos. 1, 2 et 3, maquereaux du Sud, en débarquement du navire J. B. Wales, et à vendre par J. F. BERCIER & Co, 29 oct. 54, Vieille Levée.

BEURRE de Goshen—50 fréquins pour la consommation de familles, en débarquement du navire Clifton, à vendre par J. W STANTON & Co, 29 oct. Encoig. Magasins et Lafayette.

SUCRE HAVANE—530 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par E. TROISGROS, 29 oct. 26, Vieille Levée.

Habillements—Habillements,

A MEILLEUR MARCHE QUE JAMAIS, Pour du comptant.

LE soussigné reçoit en ce moment, directement des manufactures de New York et de Boston, à son EMPORIUM D'HABILLEMENTS DU SUD, No 123, rue de la Vieille Levée, un grand assortiment complet de Linges de corps, consistant en partie de:

Habits et lévites en draps français, superfins et de diverses couleurs; paletots, draps français superfins, noirs, bruns et gris; paletots superfins noirs et couleurs fantaisie; paletots et habits Buisnere en tweeds français et anglais; gilets riches en cachemires, laine, velour, et satin noir et fantaisie; pantalons en casimir, satinet et cotonnade française.

Un très vaste assortiment de chemises blanches et linges en général pour habillements d'hommes, ainsi que des hardes pour domestiques.

Chapeaux, casquettes, parapluies, &c. Le tout à du pour cent meilleur marché que dans tout autre magasin de cette ville. JOHN BELLOW, Jr. 2 oct.

TABAC—De Cube et de la Vuelta, cape et tripe, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co, 11 oct. 20 St. Louis.

CIGARES—Regalias, Yagenaidad et Millar, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co, 14 oct. 20 St. Louis.

BOIS DE CAMPECHE—Trente tonneaux, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co, 14 oct. 20 St. Louis.

FARINE—500 barils farine superfine en bon ordre pour être embarquée, à vendre par JAMES E WOODRUFF, 60 Camp. 14 oct.

TASSO DE NEW YORK—15 barils bœuf séché, venant d'arriver de New York, excellent article pour ménage, à vendre par JAMES E WOODRUFF, 14 oct. 60 Camp.

HUILE—300 paniers huile de Marseille, en bouteilles de 24 onces, marque de Sylvio Martelli, à vendre par J F BERCIER & Co, 21 oct. 54 Vieille Levée.

COMESTIBLES—Les soussignés offrent à vendre : BLANC DE BALEINE—New-Bedford et Nantucket, HUILE de Sperme—Epurée pour l'hiver, HUILE de Baleine—Raffinée et blanchie, SAVON—De diverses marques, SUCRE Raffiné—De Woolsey et Woolsey, CLOUS—De Suède, en très grands assortiments, MAQUEREAUX—Nos 1, 2 et 3, en contenances assorties. MORUE—En tambours et caisses, HARENGS, Aloses, Saumon, langues &c, INDIGO—De Manille, en caisses, CHAPEAUX Panama—De qualités assorties, SACS en pierre, par balles et paquets, THE noir et vert—En demi boîtes, BEURRE de Goshen, et Conserves alimentaires, SALAISONS en boîtes de fer blanc &c. &c. HARROD, DARLING & Co, 26 sept.

BAUME DE COPAHU—1 caisse, en débarquement du New Hampshire, et à vendre par DARAN QUEYROUZE & Co, 18 oct. 11 & 13, St Louis.

AVIS.

LE troisième lundi de novembre prochain, pour l'ouverture des livres de souscription au fonds capital de la compagnie du chemin de fer du Golfe du Mexique, au bureau de M. A. Gordon, rue Bienville, No. 28, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, en vertu des paragraphes trois et quatre de la charte de la dite compagnie, qui portent:

"Que les livres de souscription au fonds capital de la dite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires ci-après nommés, savoir: Alexandre Gordon, Germain Musson, Laurent Millaudon, Jacques Toutant et Isaac T. Preston, au temps, et à l'endroit à la Nouvelle Orléans qu'une majorité d'entre eux indiquera, après avoir donné avis pendant trente jours, en anglais et en français, dans deux journaux publiés à la Nouvelle Orléans, et les dits livres resteront ouverts au moins vingt jours, les dimanches exceptés, et jusqu'à ce que deux mille cinq cents actions aient été souscrites."

"Que les deniers seront payés de la manière suivante: deux piastres par action au moment de la souscription et la balance aux époques que le président et les directeurs en fonction de la compagnie indiqueront; pourvu qu'à chaque fois le paiement de plus de dix piastres par action ne pourra être demandé, et pourvu aussi que trente jours d'avis seront donnés en anglais et en français dans deux journaux imprimés à la Nouvelle Orléans, pour le paiement de chaque terme."

G. MUSSON, contrôleur.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du Golfe du Mexique.

Nouvelle Orléans, 10 octobre 1845. 11 oct—35

ECOLE DE DROIT DE LA LOUISIANE.

LES leçons de cette institution, dont l'existence date déjà de deux années, et qui est la seule dans les Etats-Unis où le DROIT CIVIL soit étudié comme science, commenceront le 1er décembre prochain et finiront N[illegible] suivant.

Les études de l'Ecole de Droit embrassent un cours général et un cours spécial.

Le premier est purement préparatoire et peut être suivi avec avantage par ceux qui, sans vouloir embrasser la carrière du barreau, désirent acquérir une connaissance générale de la nature de nos institutions et des principes qui régissent l'administration de la justice.

Le second a pour but de préparer l'étudiant à l'exercice pratique de la profession d'avocat en Louisiane. L'expérience a démontré que ceux dont l'éducation leur permet de suivre ces cours, peuvent avec de l'application se mettre en état, dans l'espace de six mois, de passer les examens qui leur donnent droit à recevoir leur diplôme.

Pour toutes informations ultérieures, et pour prendre connaissance du tableau synoptique des études du cours s'adresser au soussigné, GUSTAVUS SCHMIDT. 29 sep—40. 117, Royale.

BOTTES, Souliers et Brodequins—359 caisses en débarquement des navires Oxnard, Manchester, Constantine et Robert Parker, à vendre par R O HOBBS. 31 oct. 15, Douane.

PAPIER A LETTRES—500 rames papier rayé, d'Amérique en magasin et à vendre par W F VREDENSBURGH & Co. 31 oct. 30, Vieille Levée.

BLANC DE BALEINE—150 caisses, à vendre par W. F. VREDENSBURGH & Co, 31 oct. 30, Vieille Levée.

LIQUEURS ASSORTIES—20 caisses à vendre par W F VREDENSBURGH & Co. 31 oct. 30, Vieille Levée.

CAMPHRE—5 caisses camphre raffiné, à vendre par W F VREDENSBURGH & Co. 31 oct. 30 Vieille Levée.

QUININE—900 onces américain et française, à vendre par W F VREDENSBURGH & Co. 1 oct. 30, Vieille Levée.

MALAGA SEC—50 quarts de pipes, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 31 oct. 31 Vieille Levée.

VIN ROUGE ET DE PORTO—100 caisses vin et 100 quarts de barriques Porto, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 31 oct. 30 Vieille Levée.

PLOMB en barres et de chasse—114 barillets plomb de chasse et chevrotines; 18 barillets plomb en barres en débarquement du steamer Independence, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 27 oct. 79, Tchoupitoulas.

MOUTARDE—24 caisses des qualités diverses dernièrement reçue par la barque Harrington, et à vendre par ROBERTS & HALL, 27 oct. 75 Magasins.

ARTICLES DIVERS—Vin de Bourgogne, Volnay, Absinthe suisse de Vérain et Lecoultre. Vin de Compagne, Vin de Constance, à vendre par 22 oct. LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis.

SERRURES Françaises—En caisses assorties, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 oct. 22 rue Saint Louis.

INDIGO de Guatemala, convenable aux marchands de la campagne, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 oct. 22 rue St Louis.

TOILE A VOILE—Toile de Russie, 30 pouces. Toile américaine en coton pour tentes, prélats et voiles, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 21 oct. 22 rue St. Louis.

BLE—40 sacs et six barils nouveau blé, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co, 21 oct. 79 Tchoupitoulas.

TABAC—20 balles tabac de la Havane, pour capes et tripes, reçu par le brick Empresario, à vendre par L CANTIN, 42 Gravier. 21 oct.

NOIR ANIMAL, de Philadelphie, à vendre par B VALLS, 36 Commune. 21 o.

NATTES D'ALICANTE—50 balles et 100 pièces à vendre par B VALLS, 36 Commune. 21 o.

RIZ de la Nlle Orléans, à vendre par B VALLS, 36 Commune. 21 o.

CIGARES de la Havane, à vendre par B VALLS, 36 Commune. 21 o.

AMANDES—Amères, douces et écorces, à vendre par B VALLS, 36 Commune. 21 o.

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, jaune et terré, à vendre par B VALLS, 36 Commune. 27 o.

BOUCHONS En sacs de 1000, à vendre par B VALLS, 36 Commune. 27 o.

GINGEMBRE de Canton en caisses, à vendre par B VALLS, 36 Commune. 21 o.

CIGARES de la Havane—Regalias, Panetelas, Media Regalias, Vegueros et Prensados, de la marque Figaro, Victoria, Floresta et Eminencia, en débarquement du brick Empresario, et à vendre par B VALLS, 27 oct. 36 Commune.

Coton Lowell et Etoffes en coton.

OSNABURGS coton à drap, idem à chemises, Drillings, Linseys, Jeans de fantaisie, Plaids, Stripes et satinets, reçus directement des manufactures et à vendre par HARROD, DARLING & Co, 30 sept. 39 Commune.

SUPERBES FUSILS DE CHASSE & CARABINES—En magasin et à vendre par W A RYAN, 40, rue Chartres. 4 av.

ARTICLES DE PECHE—Hameçons de Limerick & Kerby et autres; fil de pêche en chanvre pitre, soie et coton, bonnes, cannes de pêche, &c., à vendre en magasin, par W A RYAN, 40, rue Chartres. 4 av.

CAPSULES, BOURRES & POUDRE. Des meilleures manufactures anglaises, ainsi qu'une variété d'articles à l'usage des chasseurs, à vendre en magasin, par W A RYAN, 40, rue Chartres. 4 av.

COUTELLERIE. Consistant en couteaux de fourchettes à manches d'ivoire, corne et en bois, par la douzaine, couteaux de poche et canifs, rasoirs de Wade et Butcher, à vendre en magasin, par W. A. RYAN, 40, rue Chartres. 4 av.

FARINE—125 barils farine, en débarquement du steam-boat Express Mail, et à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co, 92 Tchoupitoulas.

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et au moyen des facultés du Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris pose des pièces artificielles de une jusqu'à un dentier entier (implantées), et garantit pour la solidité. Cet opérateur plombe les dents [illegible] et. Les sutres ne pouvant être fixée que partout propres [illegible].

Le Dr. A. Lion, a qu'on [illegible] rue Royale No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. [illegible]

CHARRONAGE.

LE soussigné a en magasin et reçoit par tous les navires venant de Philadelphie, un assortiment complet de roues pour plantations, charrettes, wagons, &c., brouettes et harnais de la manufacture de W. Wood. Les articles sont garantis sous tous les rapports et seront vendus à des prix modérés, par JAMES D. DENEGRE, 9 août—6m. 27 Vieille Levée.

MARCHANDISES FRANCAISES

LE soussigné reçoit en ce moment, en débarquement du navire Norman, du Havre, un grand assortiment de marchandises pour la saison, consistant en partie des articles suivants :

Indiennes chamois et bleues, lisses, indiennes chamois, bleues et rouges, satinées, indiennes en couleurs nouvelles, Maronite, Alsace, Djalma, gros de Naples garance, mouchoirs, etc., indiennes unies, bleues et blanches, grises et rouges, rouges et violettes, couvertures de laine, couvertures laine coton, flanelle croisée laine, Bolivar et mousseline, drape noire de Sedan, superbe, casimirs satin noirs et façonnes, nouveauté casimir pour pantalons; damas laine cramoisi, bleu et vert, damas laine et coton, bleu et blanc, cramoisi, rouge et jaune, etc., ceintures écrues, bonnets de coton blanc, bas de femmes coton gris, Florence couleur et assorties, taffetas noir uni, serge noire, moira noire, pekin quadrillé et ombré, satin blancs et couleurs, Pekin noir, alticatine quadrillée, Pékin jardinière, haute nouveauté, quadrillé &c., gros de Naples, chiné et glacé, pékin barre à filets, cravates satin, noires et en couleur, devant de gilets, cachemire et en velours tarans en couleurs, écharpes satin, noires et en couleurs, damas et lévantines noirs, châles poult de soie façonnés, velours ottoman, damas, satin, taffetas moiré, serge, marines, etc., cachemire d'Ecosse, mousseline laine, deuil et blanche, mouchoirs châles, mouchoirs batiste blancs à vignettes et bioté, mouchoirs madras français, crêpe unie et en couleur, voilettes dentelle à crochet et de Bruxelles, écharpes Bruxelles et Blanches, bas fil d'Ecosse, gants de soie, blancs et noirs, pour hommes et pour dames, mitons et mitaines en laine, soie, filet égyptien, etc., bonnets de batiste pour dames et pour enfans, Bandes indépliées, manchettes, mousseline, cols jaconats et mousseline brodée, Echus fleur de Marie, guimpes mousseline, batiste et linon, bretelles pour enfants, dito Polka, coton et gomme élastique, Valenciennes et malines, imitation dito, Valenciennes, mousselines, dentelles noires, entre-deux Valenciennes, jaconats et batiste, Echus mousseline laine, châles cachemire d'Ecosse, thibet, tapis renaissance, etc., échappes en barège, cachemire d'Ecosse et mousseline laine, barège broché, noir, uni, rayé et en couleurs, soie à coudre, gaze et tulle, mouchoirs blanc et noir, galon fran[illegible], fil de Bretagne, anneaux polis, lacets soie, agrafes, rondes et plates, des bronzes et argentés, crème de Perse, cold cream, eau de Cologne, extrait d'odeur, savon, parfums, brosses, etc., etc.

Les habitans et les marchands sont respectueusement invités à venir examiner les articles ci-dessus, ainsi que son assortiment de marchandises sèches, étrangères et du pays, avant d'acheter ailleurs. C. A. BARRIERE, 20 Chartres. 1 oct.

MARCHANDISES DE SAISON.

LES soussignés reçoivent par les navires Sultana, Indiana et Vicksburg, de New York, les marchandises suivantes qu'ils offrent à vendre aux plus bas prix du marché :

Cotons écrus 3|4, 4|4, 5|4 et 10|4; do. blancs, Coton écru 7|4 et 3|4 très fin, Kersey, Cotonnade et Lindsey, Flanelle blanche, rouge et jaune, unie et croisée, Flanelle de santé, Gilets et caleçons en laine, mérinos et coton, Gilets de soie pour la peau, Cordelières, Boutons et passementeries nouvelles, Cravates gros de Naples 31 et 32 pouces. Bas de soie noire et blanche, Bas de cachemire noir et blanc, Bas et chaussons en laine, pour enfans, Bous manches brodés garnis de dentelle véritable, Mousseline de laine à dessins et unie, Alépine noire et étamine, Gants blancs en peau et de chevreau, pour hommes et pour dames, Gants en laine, soie et coton pour hommes et enfans, Bretelles Polka; Rubans et dentelles nouveaux dessins, Satin blanc, cerise, bleu et noir, soierie noire pour robes, Parapluies en soie et en coton, Tavelle de toutes couleurs, Bas et Chaussons très épais, en laine et coton, Shells de toutes qualités et grandeurs, Filets blancs et noirs, à plose, Voiles et voilettes en dentelle, Mitaines pour femmes et enfans; Alpaca bleu et noir, Fournitures pour tailleurs et modistes. DAVID & CHAPUS. 1 oct.

CONFORMEMENT à un acte de la Législature, intitulé: "Acte relatif aux esclaves détenus dans aucune des geoles des Municipalités de la Nouvelle Orléans, approuvé le 18 mars 1845," et en vertu d'une résolution adoptée par le Conseil de la Municipalité No. 3, à sa séance du 30 septembre 1845, avis est par le présent donné que les personnes de couleur ci-après nommées et supposées être esclaves, sont maintenant détenues dans la geole de police de la Municipalité No 3 :

Susanne, négresse âgée de 25 à 30 ans, taille de 5 pieds, 1|4 de pouce, se disant appartenir à M. Joseph Cox, de l'Alabama, emprisonnée depuis le 18 mars 1845;

Shederick alias Tom, âgé de 40 à 45 ans, taille de 5 pieds, 6|4 pouces, se disant appartenir à M. B. C. Walker, demeurant entre le Port Hudson et Clinton, Mississipi, emprisonné depuis le 20 décembre 1844.

Les propriétaires des esclaves sus mentionnés, sont par le présent avertis d'avoir à prouver leur propriété, payer les frais et retirer les dits esclaves dans le délai de trois mois, autrement ils seront vendus conformément à la loi précitée.

Nouvelle Orléans, le 1er Octobre 1845. MIGUEL HERNANDEZ, Jr. 2 oct—3m. 2nd Lieutenant et geôlier.

CABOTAGE.

POUR BAYOU BLACK, Bois Berwick, et St. Martinville—Le steamer BEVULAH, capitaine John V. Singer, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires via Patterson, mardi prochain, 11 du courant à cinq heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 7 nov.

POUR LA CONVENTION—Le paquebot régulier MEMPHIS, capitaine R. S. Pratt, partira pour Memphis, Helena et tous les lieux intermédiaires, samedi, huit du courant, à 10 heures de l'après-midi, positivement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au wharf de la rue du Canal, ou à JOHN FRETZ, Agent, No. 53, Nouvelle Levée.

N. B. La marche supérieure et la sécurité du Memphis, jointe à un bateau aménagement, offrent de grands avantages aux personnes qui veulent se rendre à la Convention, attendu qu'il arrivera à Memphis mardi soir, cause du courant. 6 nov—5.

POUR LES ATTAKAPAS—Par le mercredi—Le beau bateau à vapeur, bien connu, BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine C Johnson, ayant été dernièrement réparé reçoit du fret actuellement au bout de la rue Conti, et partira aujourd'hui mercredi, cinq du courant, à six heures de l'après-midi. Il touchera du fret et des passagers pour la Nouvelle Ibérie, Franklin et tous les points intermédiaires sur la route. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, 5 nov. No. 1, Front Levée.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur neuf et fort à peu d'eau DIE VERNON capitaine Charles Dean, est attendu prochainement et partira sous peu, pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à BUDDECKE, WOODS & Co, 5 nov. 91 Tchoupitoulas.

PAQUEBOT "ST. MARY" TROIS FOIS PAR SEMAINE.

POUR BAYOU PLAQUEMINE ET BAYOU GOULA—Voyageant le jour seulement—Le beau steamer, commandé par le capitaine J Hooper, partira pour les ports ci-dessus, jeudi prochain, 6 du courant, et continuera ses voyages, partant de la Nlle. Orléans tous les mardis, jeudis et samedis, à 9 heures A. M., et opérant son retour de Plaquemine tous les mercredis, vendredis et lundis matin, de la même heure, de manière à arriver à la Nlle.-Orléans l'après-midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. A. BRAUD & LANDRY.

Le St. Mary ayant été entièrement remis à neuf, peut offrir de beaux aménagements. 18 oct. S. & L.

POUR LA BALISE.

Le bateau à vapeur HELEN, capitaine Jourdan, a été indispensablement arrêté pour cause de réparations. Il commencera à recevoir du fret jeudi, à midi, au bout de la rue Conti, et partira positivement pour la Balise, les samedi matin, à 10 heures.

Le capitaine Jourdan annonce à ses amis qu'ils peuvent positivement compter que ce bateau fera régulièrement, et pendant toute l'année, les voyages de la Balise, il partira de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 10 heures du matin au lieu de mercredi qui avait été précédemment désigné. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à ROBERT MURPHY. 2 oct.

ARRANGEMENT D'HIVER.

POUR BALIZE ET TOUS LES LIEUX INTERMÉDIAIRES

Le steamer WAVE, capitaine John C Norway, partira de la Nlle. Orléans, tous les mercredis à 10 heures du matin. Il quittera la Balise tous les vendredis, à 9 heures A. M. et arrivera en ville tous les samedis après midi.

Le steamer FAME, capitaine A Tambury, partira de la Nouvelle Orléans tous les samedis, à 10 heures du matin, quittera la Balize tous les lundis, à 10 heures A. M. et arrivera à la Nouvelle Orléans tous les mardis après midi.

Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement toute la saison. M. Jacques Larose informe les expéditeurs et les amis que rien ne sera épargné de sa part pour rendre ses bateaux dignes de leur encouragement.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à JACQUES LAROSE, 14 oct. 7 Vieille Levée.

ARRANGEMENT POUR L'HIVER.

BATEAUX A VAPEUR PORTANT LA MALLE.

Pour Bâton-Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah, Pointe-Coupée, Tunica, Fort Adams, Et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur CLINTON, capitaine Baird, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, pour Fort Adams et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les samedis à 1 heures du matin et arrivera à la Nouvelle Orléans le dimanche matin.

Le bateau à vapeur BRILLIANT, capt Hart, partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches, à 10 heures du matin, pour Tunica et les ports intermédiaires. A son retour il quittera le Bayou Sarah tous les mercredis à 11 heures du matin, et arrivera à la Nouvelle Orléans le jeudi matin.

Le public peut être assuré que ces deux paquebots feront ces voyages régulièrement toute la saison. Ils ne sont surpassés par aucun autre pour la marche et le confort, et méritent en conséquence l'encouragement public.

Pour fret ou passage, s'adresser à WM H AVERY, rue Gravier. 24 sept.

POUR BAYOU SARA.

Le beau steamer neuf BELLE CREOLE, capitaine John Dunlap, fera partie de l'armée, ce [illegible] Pour Baton-Rouge et Bayou Sara, partant de la Nouvelle Orléans, en touchant à tous les ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches, à 10 heures du matin, et de Bayou Sarah tous les mercredis, à 10 heures du matin. Ce bateau est construit expressément pour le trafic; l'élégance de ses chambres et les soins apportés à la confection des menus, garantissent aux voyageurs tout l'agrément de leur voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 18 sept. OMER LAUVE, 39 Toulouse.

CABOTAGE.

POUR BOSTON—Ligne de Pearson & Co.—Partira après le Barrington—Le navire ANN, capt [illegible] partie de son chargement engagé [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON 62 Camp. 4 nov.

POUR BOSTON—Le navire OCEANUS, capt. Higgins, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à L. H. GALE, 1 nov.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe, voilier, SOUTH CAROLINA, capitaine Owen, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du restant de coton en paquets, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 31 oct.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe CLIFTON, capitaine Ingersoll, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 1 nov.

POUR NEW YORK—Cette semaine—La barque JOHN BROWER, capitaine Oliver, ayant la majeure partie de son chargement allant à bord, partira comme ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la marche au légume, ou à FOSDICK & BROTHER, 74 Camp. 4 nov.

POUR NEW YORK—Le navire TENNESSEE, capitaine Gray, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes ou à JAMES E WOODRUFF, 60 Camp. 3 nov.

POUR NEW YORK—Partant sous peu, que plus—Le navire ST. MARY, capitaine W. Foster, partira comme dessus dit ci-dessus. Pour balance de fret ou valeur de 300 balles ou passage, s'adresser à bord, en face la marche aux légumes, ou à J W STANTON & Co. Encoignure Magasins et Lafayette. 30 oct.

POUR NEW YORK—Le navire UNION, capitaine J. R. Grafton, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face de marche aux légumes, ou à J W STANTON & Co, Encoignure Magasins et Lafayette. 30 oct.

POUR BOSTON—La barque BARRINGTON, capt Saunders, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62, Camp. 9 oct.

POUR BOSTON—Le brick de première classe, NEW CASTLE, capt. Donnell, ayant ses aménagements, s'adresser à L H GALE, 27 oct. 93, Commune.

POUR NEW YORK—Ligne de Louisiane et New York—Le navire paquebot SARTELLE, capitaine Taylor, a une grande partie de sa cargaison engagée, et partira positivement sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face de l'hôtel de la monnaie, ou à JAMES E. WOODRUFF, 24 oct. 60 Camp.

POUR NEW YORK—Le navire paquebot, fin voilier CHAMPLAIN, capitaine Miller, est actuellement en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face du marché à la viande ou à FOSDICK & BROTHER, 4 oct. 74, Camp.

Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier OCEANUS capitaine Higgins, partira sous peu. Pour un fret lourd s'adresser à L H GALE, 93 Commune. 1 nov.

POUR BORDEAUX—Le brick NEW CASTLE, capitaine Donnell, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à L. H GALE, 1 nov. 93 Commune.

POUR LE HAVRE. Le navire LEONIDAS, capitaine Snow, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 93 Commune. 29 oct.

POUR LIVERPOOL—Le navire LIVERPOOL, capitaine Davenport, partira sous peu pour le susdit port. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à LEVI H. GALE, 93 Commune. 29 oct.

POUR BORDEAUX—Un expédiera immédiatement un navire à No. 1, si l'on trouve assez de fret. S'adresser à L. H. GALE, 24 oct. 93 rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire de voilier WALDRON, capt. Cheever, partira sous peu—Pour fret de 300 balles de coton, ou passage ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 22 oct. 93, Commune.

POUR LONDRES—Le navire CLYDE, capt Bickford, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 93, Commune. 21 oct.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire SUFFOLK, capitaine T. Crosby, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à RICKER & PEARSON, 62 Camp. 18 oct.

POUR LIVERPOOL. Le navire PACIFIC, capitaine J. Dudiam, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à FOSDICK & BROTHER, 16 oct. 74, Camp.

DES AVANCES libérales au comptant seront faites sur les consignations adressées à nos amis de Philadelphie et de New York. FOSDICK & BROTHER, 8 oct. 74 Camp.

DES avances libérales seront faites sur consignations et produits à leurs amis de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre, Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS, 14 o. 30 Magasins.

LE JARDINIER DU MOIS D'OCTOBRE. SEMEZ dans le courant de ce mois, des Betteraves, céleris, choux-fleurs, chicorée, navets, cressons, épinards, carottes, choux hâtifs, gros choux tardifs, Choux Saoys, fèves de Windsor, laitue, moutarde, oignons, persil, radis, roquette, et à la fin du mois, les fèves des pois. Transplantez les fraisiers et les pieds d'artichaux.

On trouve chez le soussigné, des graines de jardinage qu'il garantit avoir été récoltées cette année. WM DINN, 21, Commune. 2oc.

FRUITS A L'EAU DE VIE—56 caisses, 25 de fruit assortis, 30 de cerises, de Chauvet, à vendre par 26 sep. JORDY & BRASIER, 10 rue Conti.

BOIS DE CONSTRUCTION

ET BOIS DE PLANCHER EMBOUVETÉ.

CONSTAMMENT en mains au moulin de DEPOUILLY, [illegible] encoignure Carondelet et Vieux Bassin.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, No 77; il est précédemment, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No 103, et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de marchandises et de consignations, et principalement les achats d'or et d'argent, dont il paie la véritable valeur de ces matières. Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfans et des esclaves. 7 juin—1sp

CLARET, première qualité—360 caisses des meilleures marques, tels que : Château Lafitte, Château Latour, Léoville, St Julien, Medoc, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 26 oct. 17 & 19, St Louis.

Propriétés, Esclaves, &c

GRANDE VENTE, SANS RESERVE,

Le 1er, décembre 1845, à l'Arcade Banks.

PAR P. E. TRICOU, encanteur.

PAR ordre de Mr. F. J. E. Dugué Livaudais, toutes les propriétés ci-après décrites qui lui ayant été autrefois offertes en vente publique le [illegible] 1845, à 11 heures A. M. à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, Nlle. Orléans.

[illegible] Cette vente sera sans réserve.

1o. Les Propriétés situées dans la paroisse de Lafourche Intérieure, aussi bien celles qui sont face au bayou de Lafourche, que celles faisant partie de la vacherie Dugué Livaudais.

Ces terres ont toujours été considérées comme les plus fertiles de l'Etat de la Louisiane. Les avantages qu'elles offrent pour leur exploitation la proximité du grand de [illegible] et de Lafourche sont immenses. Ces terres sont pour la plupart converties de forêts vierges et par conséquent bien supérieures aux autres terres lasses par de longues cultures. Elles seront vendues en lots de toutes grandeurs, de sorte que chacun pourra se rendre adjudicataire de la quantité de terre qu'il voudra.

Cinq lots de terre situés dans la paroisse de Lafourche Intérieure, désignés par les Nos. 6, 7, 8, 14 et 15 sur un plan particulier fait par B. Buisson sous la date du 10 septembre 1840 annexé à un acte portant vente à Antoine Ledoy, en date du 2 décembre 1840, devant le juge de ladite paroisse; lesquels lots mesurent chacun 8 arpents à environ de face à un chemin projeté de certains pieds de largeur qui doit servir de communication avec Lafourche, [illegible] et sis dans le [illegible] (excepté le lot No. 12 qui a 331 toises) sur une profondeur moyenne de 56 à 50 arpents, les dits lots sont au nombre en douze lots d'un plan dressé par Bourgerol, député arpenteur des Etats Unis, sous la date du 28 août 1839 et déposé en l'étude de Theodore Seghers, notaire à la Nouvelle Orléans.

Deux lots de terre situés dans ladite paroisse de Lafourche intérieure, désignés par les Nos. 45 et 46 sur le susdit plan de Bourgerol, mesurant ensemble [illegible] arpents environ de large sur une longueur moyenne de 60 arpents environ et sont traversés dans le milieu par un bayou et le Coteau Portugais; et le lot No 46 contient 1,301 arpents carrés de superficie et mesure environ 76 arpents de face sur une largeur moyenne d'environ 19 arpents, et est aussi traversé dans le milieu par un bayou et le Coteau Portugais.

Les deux tiers indivis d'une portion de terre située dans la même paroisse entre le bayou de la Vacherie, les terres de Lafourche et une ligne droite qui doit partir du bord du Bayou de la Vacherie de l'autre côté des susdits qui se trouvent au bout de la Levée des Coquilles, par le bayou, et qui est au bord et qui ira passer entre les Petits Bois et les Chênes.

La moitié indivise de 48 lots de terre situés dans ladite paroisse de Lafourche Intérieure dans l'endroit appelé la "Vacherie Dugué Livaudais", mesurant de 12 à 75 sur un plan particulier dressé par Benjamin Buisson, arpenteur, le 18 mai 1841 et déposé en l'étude dudit Seghers, notaire, lesquels 48 lots de terre (ensemble avec le No. 37 qui n'est pas compris dans cette vente) forment le quos lot désigné par le No. 35 sur ledit plan de la Vacherie Dugué Livaudais, dressé par Bourgerol, lequel lot No. 35 mesure 3,645 arpents carrés de superficie et 60 arpents de longueur environ, et lignes ouvertes sur une largeur moyenne de 48 arpents est traversé par le Bayou et le Coteau Matherne ainsi que le Coteau Lasseille, le Bayou Lasseille, la Pointe à [illegible] la Bayou Crocodile, la Pointe et le Coteau des Rusanes.

Les propriétaires de l'autre moitié de ces 48 lots de terre se joindront à la vente et le tout sera vendu.

Trois lots de terre situés dans ladite paroisse de Lafourche dans ledit lieu de la Vacherie, désignés par les Nos. 2, 4 et 6 sur ledit plan de Bourgerol, sy. nt les dimensions suivantes, savoir : Le lot No. 2 mesure 40 arpents en front sur le canal des Allemands, environné sur Lac Bleçon, sur une profondeur de 52 arpents environ à un coté et de 30 arpents de l'autre, et mesure en superficie totale environ 2,240 arpents carrés. Le lot No 4 contient 1,800 arpents carrés de superficie et mesure 40 arpents de long sur 40 arpents de large, et le No. 6 a 4,700 arpents carrés de superficie et mesure 40 arpents de large et de face au Petit Lac des Allemands, sur une profondeur d'environ 95 arpents d'un coté et de 107 arpents environ de l'autre.

Une portion de terre située sur la rive gauche du Bayou Lafourche, dans ladite paroisse, mesurant 40 arpents plus ou moins de face audit bayou, sur une profondeur de 40 arpents entre lignes ouvertes, borne du côté d'en haut par la terre de J. B. Demoruelle et du côté d'en bas par la terre de dame Jeanne Marie Emmé Dugué Livaudais.

2o. Propriété du Bayou Pouba :

Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, à environ vingt milles de la Nlle Orléans et mesurant douze arpents de face sur le lac Pontchartrain ou Ouacha, sur trente arpents de profondeur, borné au sud ouest par la rive Est du bayou Pouba, et de l'autre coté par des terres vacantes.

3o. Bien de campagne situé dans la paroisse de Jefferson, et les esclaves qui y sont attachés, avec les actions de Banque qui en dépendent, savoir :

Une portion de terre située dans la paroisse de Jefferson, sur la rive droite du Mississipi, à environ trois milles de la Nlle Orléans, ayant 240 pieds de face au dit fleuve sur une profondeur de six arpents 53 pieds 10 pouces à partir du chemin public sur lignes ouvrant de manière à ce qu'elle ait 336 pieds dans le fond bornée du côté d'en haut par la propriété de M. N. Dorivlean, du côté d'en bas par un chemin de 30 pieds et dans le fond par la propriété de M. Gaston Villeré, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Item, les esclaves suivants, Agathe, de 44 ans, et ses enfans François, de 16 ans, Fine, de 14 ans et Balthazar de 9 ans, Joseph de 5 ans, Lucy de 3 ans, Rosette, mulâtresse de 29 ans et son enfant Philippe de 10 [illegible].

Et aussi—Cent actions dans le fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur le bien de campagne et les dits esclaves.

Le dit terre les dits esclaves et le cent actions de banque seront adjugés EN UN SEUL LOT.

4o. Les esclaves suivants, savoir :

Harry, nègre de 28 ans, Rampson, nègre de 40 ans, Harriet, négresse de 10 ans, Rachel, mulâtresse, Hammond, nègre de 11 ans, [illegible] nègre de 36 ans, Mary, [illegible] nègre de 20 ans, [illegible] Fleet, nègre de 20 ans, Pompey, nègre de 30 ans, Hector, nègre de 40 ans, Moses, nègre de 13 ans, Mary Bedloe, nègre de 20 ans, Nat, quiquitain, Penn, négresse de 28 ans, Tom, négresse de [illegible], négresse de 20 ans, et son enfant Louise de 18 mois, Zenon, nègre de [illegible]

5o. TERRAINS ET MAISON de maître, situés dans le faubourg Lafayette, avec les actions de Banque qui reposent dessus, savoir :

Cinq portions de terre situées au faubourg Livaudais, dans le faubourg appelé la ville de Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, désignés par les Nos. 1, 2, 3, 4 et 5 sur le plan original du dit faubourg Livaudais, dressé par Benjamin Buisson, voyer de la paroisse de Jefferson, sous la date du 6 mars 1832, et déposé en l'étude de [illegible] notaire [illegible] les dimensions suivantes :

Le Terrain No. 1, quarante pieds de face à la rue Baronne, sur cent vingt cinq pieds de profondeur et face à la rue Rousseau, le Terrain No. 2 attenant au précédent, ayant quarante pieds de face à la rue Baronne, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, le Terrain No. 3, attenant au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue Baronne, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, le Terrain No. 4, attenant au précédent et ayant quarante pieds de face à la rue St Joseph, et le Terrain No. 5, attenant au précédent, formant l'angle des rues Fanny, Constance et Levée, et ayant cent quarante six pieds, cinq pouces de face à la rue Baronne, cinquante six pieds de face à la rue Constance et cent cinquante pieds et [illegible] pouces de face à la rue [illegible], le Terrain No. 10 attenant au précédent, ayant [illegible] pieds de face à la rue [illegible] sur cent vingt cinq pieds de profondeur; et le Terrain No. 6 ayant quatre pieds de face à la rue de [illegible] sur cent pieds de profondeur, le tout formant la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une belle maison, et les dépendances et autres améliorations qui s'y trouvent.

Plus, cent soixante actions dans le fonds capital de la Banque des Citoyens de l'Etat de la Louisiane, qui reposent sur les dits terrains.

Les dits Terrains avec les dépendances, &c. ainsi que les cent soixante actions, seront adjugés en un seul lot.

6o. AUTRES TERRAINS situés dans la ville de Lafayette. Un lot de terre situé au faubourg Livaudais, dans la 4me ville de Lafayette, désigné par le No. 4, du carré No. 177, mesurant un pied anglais, 30 pieds de face à la rue St. David, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné du côté d'en haut par le No. 8, et du côté d'en bas par les Nos. 5 et 6, et dans le fond par le No. 1.

Un autre Lot situé dans le même îlot, du même faubourg et désigné par le No. 5, mesurant un pied anglais 31 pieds 2 pouces de face à la rue St. David, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, borné d'un côté par le No. 4, de l'autre coté par la ligne de division du faubourg Lafayette, et dans le fond par le lot No 7. Le tout d'après un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général, en date du 16 décembre 1838, et annexé à un acte, en l'étude de W. Christy, notaire, en date du 7 mars 1839.

7o. Enfin sera vendu aussi, une réclamation de M. F. J. E. Dugué Livaudais contre la succession de feu Benjamin Buisson, résultant d'un jugement rendu le 26 décembre 1841, en faveur de Dugué Livaudais contre M. Buisson's hypothèque sur les lots mentionnés à la suite de l'Adhecousion, désignés par le No. 8, dans Plan No 7 pour garantir la dite Dugué Livaudais des effets de l'hypothèque sur plusieurs des lots au Terrain désignés ci-dessus, hors ce lot qui dans le faubourg Lafayette, conséquemment des rues Adèle et Levée, lors qu'il l'achète de dit sieur Buisson.

CONDITIONS DE LA VENTE.

1o. Toutes les propriétés ci-dessus situées dans la paroisse de Lafourche Intérieure, seront vendues, payables: un dixième du prix, comptant, et la balance en quatre paiements égaux, échéant respectivement à un, deux, trois et quatre ans, du jour de la vente, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction, portant intérêt à sept pour cent l'an du jour de la vente, assurés par hypothèque sur les propriétés vendues et payables à la Banque de la Louisiane, à la Nouvelle Orléans.

Ces propriétés, (situées dans la paroisse de Lafourche), seront vendues, en outre, sujettes à toutes les servitudes, et à toutes les conditions (excepté celles relatives au paiement du prix) exprimées dans les ventes déjà faites par M. Dugué Livaudais de portions de terres situées au même lieu, notamment celles des conditions exprimées dans l'acte de vente à Antoine Ledoy, en date du 2 décembre 1840 devant le juge de la paroisse de Lafourche Intérieure, auquel il faut se rendre. Ces ventes en sont faites en outre conformément : 1o. à une plan de subdivision fait par B. Buisson, et déposé au bureau du juge de la paroisse de Lafourche intérieure, pour recours; 2o. à un autre plan de subdivision du lot No. 35, fait par Buisson et déposé chez Théodore Seghers, notaire à la Vacherie; 3o. au plan original de la terre de la Vacherie, fait par Bourgerol, le 28 août 1839, et déposé chez le dit notaire Seghers.

Ces trois plans ou des copies des dits plans seront exposés à l'inspection du public le jour de la vente.

Les clauses relatives aux servitudes dans la vente à Antoine Ledoy, seront lues au public par l'encanteur, le jour de la vente.

2o. La propriété du Bayou Pouba et les deux terrains Nos. 4 et 5 du carré No 177, dans le faubourg Livaudais, seront vendus, payables aux mêmes termes et de la même manière que les propriétés de Lafourche.

3o. Le bien de campagne et les esclaves qui y sont attachés, ainsi que les cent actions de la Banque des Citoyens qui en dépendent, seront vendus en UN SEUL LOT, aux conditions suivantes: l'acquéreur devra d'abord payer comptant la somme de sept cent quatre-vingt une piastres soixante-cinq cents; plus, cinquante piastres, montant approximatif des frais de Cour. Puis l'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de $4400 qui restera due encore par M. F. J. E. Dugué Livaudais, sur les bondes fournis par lui à la Banque des Citoyens, pour la remboursement de son emprunt sur actions, laquelle somme de $4400 sera échue le 1er janvier 1846, mais sera renouvelable aux termes de la charte de la dite Banque. L'acquéreur sera en outre subrogé à M. F. J. E. Dugué Livaudais quant aux hypothèques en faveur de la Banque des Citoyens. Et le surplus du prix de l'adjudication (si surplus il y a) sera payable aux mêmes termes et de la même manière que les propriétés de Lafourche.

4o. Les six terrains et la maison de maître avec les autres bâtisses et dépendances situées dans l'îlot No 3 du faubourg Livaudais ainsi que les cent soixante actions de la banque des Citoyens, qui reposent dessus, seront vendus en un seul lot, aux conditions suivantes: L'acquéreur devra d'abord payer comptant la somme de neuf cent soixante-huit piastres, plus cinquante piastres montant approximatif des frais de Cour. Puis l'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de cinq mille trois cent soixante seize piastres qui restera due encore par M. F. J. E. Dugué Livaudais, sur les bonds fournis par lui à la Banque des Citoyens représentant l'emprunt fait sur les dites 160 actions, laquelle somme de $5376 sera échue le 1er janvier 1846, mais sera renouvelable aux termes de la charte de la dite banque. L'acquéreur sera en outre subrogé à M. F. J. E. Dugué Livaudais quant aux hypothèques en faveur de la banque des Citoyens. Et le surplus du prix de l'adjudication, (si surplus il y a) sera payable aux mêmes termes et de la même manière qu'il a été stipulé plus haut pour le prix des propriétés de Lafourche.

5o. Quant aux esclaves (-est-il cependant ceux qui sont attachés au bien de campagne) ils seront vendus payables un quart du prix, comptant, et la balance à six, douze et dix-huit mois du jour de la vente, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction, portant hypothèque sur les esclaves.

6o. L'action en réclamation contre M. B. Buisson, sera vendue pour du comptant.

Les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs qu'après qu'ils auront rempli toutes les conditions de la vente, mais les esclaves adjugés, resteront néanmoins aux risques des acquéreurs.

Les actes de vente passés devant Théo. Guyol, not. public, aux frais des acquéreurs, qui devront se conformer aux conditions de la vente dans les 15 jours qui suivront l'adjudication.

18 oct—29,27&29 oct, et 1.1.j. de nov.

LE soussigné offre à vendre en magasin, les articles suivants dernièrement arrivés de Bordeaux et de Marseille :

40 barriques vin ordinaire de Bordeaux, 26 de do supérieur à pour famille, 15 de vin vieux de Saint Estèphe Médoc, 20 barils vin de Porto, 50 barils de Madère, 5 barils vieux Monongahela whiskey, 50 barils vin blanc, Haut Sauternes, 100 caisses vin de Castille, 100 de liqueurs assorties, 10 de de sirops, 25 de de sirops assortis, 30 de do marasquin, 25 de do d'oranger, 30 paniers champagne, 10 caisses anis ou kirsch, 20 de de kirschwasser, 10 caisses de [illegible] 15 barriques vin de St Julien Médoc, 25 de de Château Margaux, 70 do de différentes marques, [illegible] paniers vins cognac fine champagne, 15 tierçons vin vieux de Madère, à vendre par F. [illegible], 21 oct. [illegible], Royale.

A VENDRE par F. LONGUE, No. 118, rue Royale : 40 douze barils d'olive, grandes bouteilles; 12 balles amandes en douzes; 10 [illegible] à la princesse; 140 milliers bouchons en balles et en sacs. 21 octobre.

VENTES DE CE JOUR.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu vendredi prochain, 7 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29, 3 caisses marchandises françaises, consistant en : Cachemire d'Ecosse riche, mousseline de laine, mérinos, &c. 9 colis de Toile d'Irlande; 2 do Mouchoirs de batiste. 1 do Bretelles et une variété d'autres articles. La vente commencera à 10 heures, par un bel assortiment de linge d'hiver. 6 nov.

PAR SYKES & HYDE

A. Duvall, encanteur.

Vente de 170 colis de marchandises avariées, par les gardiens du port.

VENDREDI, 7 courant, à 10 heures, il sera vendu au magasin d'encan No 61, rue des Magasins, sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra :

170 colis marchandises avariées, avariées à bord du steamer Lodi, pendant son trajet de ce port à St. Martinsville, transportés à bord du steamer Waverley et débarqués à ce port, savoir :

Marchandises sèches, quincaillerie, groceries, sellerie, tabac, chapeaux, bottes et souliers. 6 nov.

PAR J. B. BLACHE & Co

IL sera vendu vendredi, 7 du courant à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, No 32, rue de la Vieille Levée, pour clore un compte :

Bouilloires, tôle, enclumes, étaux, caboose de bord, poêles et tuyaux, un grand assortiment de ferblanterie, boules de mer, cordes et conduits pour mats de navires, morceaux de suif et autres, poils et crampes à navires, poulies et roues lentes, crochets pour chaines, chevilles pour poulies et cabillots, rames, bottes à pompes, barres de cabestan, pinces, tenailles, aviron, scies, feux de [illegible] rage, brosses et balais, chevrons de fumée, pioches, émery, cordage, scies, forges et presses &c &c.

Un assortiment général de groceries et liqueurs. 6 nov.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu, samedi prochain, 8 du courant, à 4 heures P. M., au No 20, rue St Philippe, entre les rues Vieille Levée et Condé et sans aucune réserve :

Le fond d'un magasin de Grocerie, consistant en vins: eau de vie, blanc et rouge, liqueurs, huile d'olive, dame jeanne pleines et vides, cordages, boquets, genièvre en barils, comptoirs, étagères, etc. etc., aussi une bibliothèque. Conditions—Comptant. 6 nov.

PAR F. FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu samedi prochain, 8 du courant, à midi, à la Bourse de la rue St Louis :

Le nègre STEPHEN, âgé de 27 ans, excellent cocher, bon domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions comptant.

L'acte de vente passé devant F Laroste, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 5 nov.

Vente importante de Propriétés pour clore une Société.

PAR BEARD, CALHOUN & Co.

Bureau No. 8, Arcade de Banks.

IL sera vendu à l'encan jeudi, 20 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, par consentement des parties, et pour clore une société, les PROPRIETES suivantes, situées dans les meilleures positions de la 2me Municipalité, savoir :

1o. QUATRE LOTS DE TERRE joints ensemble, situés rue Tchoupitoulas, 2me municipalité, comme suit: Le lot No 2, mesure 27 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Poeyfarre et Thérèse sur 110 pieds de profondeur, formant le coin [illegible] Les lots Nos. 3 et 4, adjoignant le No. 2, mesurant 27 pieds sur la rue Tchoupitoulas, sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No. 5, forme l'encoignure de la rue Thérèse et mesure 24 pieds 4 pouces et 4 lignes face à la rue Tchoupitoulas, 110 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du No. 4, 111 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue Thérèse, 26 pieds et 5 lignes sur la ligne du fond.

2o. UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Camp, Estelle et Melicerte, mesurant 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue des Magasins, sur 98 pieds 2 pouces de profondeur. Le dit lot est joint à la maison en briques devant occupé par M. Hale.

3o. UN LOT DE TERRE, situé dans le faubourg des Religieuses, paroisse de Jefferson, mesurant 45 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue des Religieuses, entre les rues des Religieuses et Tchoupitoulas, 107 pieds de profondeur sur la ligne avoisinant la rue des Religieuses, 91 pieds 7 pouces sur la ligne avoisinant la rue Tchoupitoulas, et 30 pieds 1 pouce de largeur sur la ligne du fond. Le dit lot est maintenant occupé par M. Funbeaé, marchand de marrons.

4o. TROIS LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connus sous le nom de tannerie de Lafayette. Lesdits lots mesurent ensemble, 96 pieds 8 pouces de face à la rue Apollo, entre les rues Triton, et Quatrième, paroisse de Jefferson, sur 148 pieds de profondeur entre lignes parallèles, maintenant loués à M. Golding à raison de $500 par an.

5o. UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par les rues St Joseph, Julie, Foucher et Tchoupitoulas, mesurant 20 pieds de face à la rue St Joseph, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

6o. DEUX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Prytannée, Camp, Erato et Thalie, mesurant chacun, 31 pieds, 11 pouces & lignes, face à la rue Prytannée, sur 125 pieds de profondeur, avec elles dans le fond de 7 pieds 10 pouces et 5 lignes 1|2.

7o. UN LOT DE TERRE avec les améliorations qui s'y trouvent, situé près Apollo (et formant l'encoignure des rues Apollo et Thalie, mesurant 32 pieds de face à la rue Apol et sur 83 pieds de profondeur à la rue Thalie, avec droit à la ville (peintres) de l'Apollo. Le dit lot est maintenant occupé par un [illegible].

8o. QUATRE LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Nayades, Apollo, Clio et Erato, mesurant chacun 26 pieds 8 pouces et six lignes de face à la rue Nayades, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9o. DEUX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Dryades, Hercule, Calliope et Clio, mesurant chacun 20 pieds 8 pouces de face à la rue Dryades, sur 120 pieds de profondeur avec le lot de la [illegible].

10o. DEUX LOTS DE TERRE, rue du Cirque, entre celles Julie et [illegible] mesurant chacun 26 pieds de face à la rue du Cirque, sur 100 pieds de profondeur, avec le droit [illegible].

11o. DEUX LOTS DE TERRE touchant l'un à l'autre, dans l'ilet borné par les rues Poeyfarre, Perdido, Gérod et St. Paul, mesurant chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue [illegible], sur 120 pieds de profondeur [illegible].

12o. UN LOT DE TERRE avec une MAISON, situé dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, des Magasins, et St Charles, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue Commune, sur 120 pieds de profondeur. La maison est maintenant occupée par Mme Danner.

13o. DEUX LOTS DE TERRE dans l'ilet borné par les rues Baronne Philippe, Julia et Promenade des Tritons, mesurant chacun, le lot No 2 a 26 pieds de face à la rue Baronne, sur 127 pieds 5 pouces sur une allée de 4 pieds, qui prendra un rue, de 24 pieds [illegible], des deux coins de la rue Baronne, à la rue [illegible] Le lot No 6 a [illegible].

14o. UN LOT DE TERRE dans l'ilet borné par la marché des Religieuses, les rues St. Jacques et St. Jean Baptiste, du lot les Nos Religieuses et la rue des Religieuses, sur 80 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux maisons en briques, etc.

15o. UN LOT DE TERRE situé sur le Plaisance paroisse de Jefferson, mesurant 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas [illegible].

CONDITIONS—L'acquéreur de la propriété premièrement décrite, ou No 1 assumera le paiement de cinq billets chacun de $[illegible], échus le 1er janvier 1846, $[illegible] le 1er juillet 1846, $[illegible] le 1er janvier 1847, $[illegible] le 1er juillet 1847, le 1er janvier 1848. La balance au comptant. Pour le lot No 2 l'acquéreur assumera le paiement de $375, 75 chaque, 20 ans et de la balance comptant. Pour le lot No 3, l'acquéreur assumera le paiement de cinq billets de $[illegible] chaque, et la balance comptant. Pour le No. 5, l'acquéreur assumera le paiement de cinq billets de $[illegible] chaque, dus comme ci-dessus, la balance comptant.

Pour la propriété secondement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $[illegible] dus le 1er juillet 1846, le 23 novembre 1846 et le 23 mai 1847, la balance comptant.

Pour la propriété troisièmement décrite, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété quatrièmement décrite, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété cinquièmement décrite, la réversion au paiement de trois billets pour $[illegible] chaque, dus le 27 mai 1846, le 27 novembre 1846 et le 27 mai 1847, la balance comptant.

Pour la propriété sixièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de trois billets de $[illegible] dus le 27 mai 1846, le 27 novembre 1846 et le 27 mai 1847, la balance comptant.

Pour la propriété septièmement décrite, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets sans endossement.

Pour la propriété huitièmement décrite, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété neuvièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété dixièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois.

Pour la propriété onzièmement décrite, un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Pour la propriété douzièmement décrite, un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois, la maison devra être assurée et la police transférée au vendeur.

Pour la propriété treizièmement décrite, un quart comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Pour la propriété quatorzièmement décrite, l'acquéreur assumera le paiement de deux billets pour la somme de $[illegible] chaque, dus le 17 mai 1846 et le 17 novembre 1846, et la balance au tiers comptant et le reste à 6 et 12 mois. La maison devra être assurée et la police transférée.

Pour la propriété quinzièmement décrite, un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois.

Les billets qui ne seront point payés à maturité porteront un intérêt de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente devront être faits dix jours après la vente, faute de quoi les propriétés seront revendues à la folle-enchère et pour compte des acquéreurs, après deux avis dans les journaux de cette ville. 3 nov.

PREMIERE VENTE DE BEAUX MEUBLES

PAR BEARD, CALHOUN & Co

Encanteurs, No. 8, Arcade Banks.

IL sera vendu à l'encan, le mardi 11 du courant, à 11 heures, au magasin d'entrepôt près du "Carriage Repository," de M. Beach, rue Royale, le premier envoi de superbes MEUBLES recherchés, actuellement en débarquement des navires Tennessee et Republic venant directement des ateliers renommés de F. A. Baltzer, de New York, consistant en :

Sofas en palissandre, satin de laine, soies en acajou, couverts en étoffe de crin, canapés idem; chaises en bois de rose, à siège cramoisi et blancs; idem jaunes et verts; chaises françaises en acajou, sièges blancs et cramoisi; de couvertes en crin, dito en acajou, bleus et blancs; dito en noyer; dito de fantaisie; dito en érable-tigrée, dito en palissandre; chaises de repos; fauteuils à la Voltaire; dito couverts en peluche verte; une ottomane couverte en satin de laine; chaises à ouvrage; secrétaires françaises en acajou, dito en palissandre; commodes françaises en acajou, lavabos français, toilettes en acajou, tables de nuit à dessus, en acajou avec dessus en marbre, tables de jeu, dito en palissandre; porte manteaux en acajou; bois de lits; papiers à musique; chaises berceuses, de cabriolet; bahus à douches, &c., &c.

Nous attendons par le premier navire de France, de magnifiques vases et ornements d'albâtre, des services de table en porcelaine, des glaces et autres articles dans le dernier goût de Paris, et de la plus grande élégance.

Ces marchandises seront vendues en totalité, sans réserve; elles seront emballées pour la campagne par des ouvriers expérimentés aux frais habituels.

Conditions—COMPTANT.

Les catalogues seront prêts deux jours avant chaque vente. Les dames sont priées de venir examiner les articles. 3 nov—6

LIQUEURS—30 caisses liqueurs assorties, Chauvet; 30 do Absynthe Suisse, Vérain & Lecoultre; 30 do curaçao, kirsch; 30 do Marasquino, 75 paniers guignolet d'Angers, à vendre par JORDY & BRASIER, 18 sep. 10, Conti.

FARINE POUR BOULANGERS.

A VENDRE—300 barils St. Louis marque de l'Aigle, 200 do de l'Etoile, 100 do de du Phénix, 400 de autres bonnes marques. A vendre par NEVILLE, TOURNE & Co. 29 oct. 108 Tchoupitoulas.

A vendre par Norcross & Fosdick,

Rue Gravier No. 40.

TROIS CENTS caisses et barils sucre raffiné de Boston, 50 caisses blanc de baleine New Bedford, 80 sacs en pâte, 200 barils grands maquereaux Nos. 1, 2 et 3; diverses épices. 3 nov.

POUR CLORE UN INTERET.

VENTE A REDUCTION.

LES soussignés offrent à vendre à très bas prix à leur magasin, No. 36, rue de Chartres, les marchandises ci-après désignées, reçues par le Rubicon, du Havre, savoir:

Paletots flammés, dernière mode, ouatés et doublés en soie à $18 et 20. Paletots do do en double tarlan, $18. Redingotes, drap noir, do, à $18, $18 et $20. Habits, drap noir, do, à $14, $16 et $18. Pantalons casimir nouveaux, à $4, $5 et $6. Pantalons satin noir, casimir noir et satin à $6 et $8. Gilets cachemire croisés, dernier goût à $3 et $4. Quatre pièces drap noir Sedan. LOISON & SILVESTRE, 36 rue de Chartres.

ARTICLES DIVERS—En magasin et en débarquement du navire Jodo Towne et de la barque Mohican : 9 caisses huile blanche de Sperme blanchie et naturelle, Bois de baleine de baleine blanchie et raffinée, 3,000 do huile de lin, 14 barils huile pour tanneurs, 800 caisses blanc de baleine, 350 do crystallines, 100 do savon de Boston No 1, 300 do savon de ménage et extra, 100 caisses de 25 livres idem, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co, 7 oct. 13 Vieille Levée.

[illegible]

CHARL[illegible]

[illegible]

JOURNAL[illegible]

HISTOIR[illegible]

[illegible]